

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE

SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté, lors de sa séance tenue le 17 novembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 ;

QUE l'heure du début des séances ordinaires est fixée à 19 h 30 et se tiendront à la salle de la Chapelle de la Mairie, au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan, aux dates suivantes :

19 janvier 2026	13 juillet 2026
16 février 2026	17 août 2026
16 mars 2026	14 septembre 2026
13 avril 2026	19 octobre 2026
11 mai 2026	9 novembre 2026
15 juin 2026	7 décembre 2026

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 19<sup>ème</sup> jour du mois de novembre 2025.

(Original signé)

Mathieu Robillard  
Directeur général  
Greffier-trésorier